

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

61347-1

2000

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2003-09

Amendement 1

Appareillages de lampes –

**Partie 1:
Prescriptions générales et
prescriptions de sécurité**

Amendment 1

Lamp controlgear –

**Part 1:
General and safety requirements**

© IEC 2003 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

G

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34C: Appareils auxiliaires pour lampes, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34C/604/FDIS	34C/616/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2005. A cette date la publication sera

- reconduite
- supprimée
- remplacée par une édition révisée ou
- amendée

Page 2

SOMMAIRE

Ajouter le titre de l'annexe I comme suit:

Annexe I (normative) Prescriptions complémentaires pour les ballasts magnétiques à incorporer avec isolation double ou renforcée

Page 12

INTRODUCTION

A la fin de l'introduction, ajouter ce qui suit:

NOTE L'appareillage peut se présenter sous la forme d'un circuit imprimé et peut incorporer ce qui suit:

- appareillage;
- douille(s);
- commutateur(s);
- bornes pour l'alimentation.

Il convient que l'appareillage de lampe soit conforme à cette norme.

Il convient que les douilles, commutateurs et bornes pour l'alimentation soient conformes à leurs normes respectives.

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 34C: Auxiliaries for lamps, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
34C/604/FDIS	34C/616/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until 2005. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

Page 3

CONTENTS

Add the title of Annex I as follows:

Annex I (normative) Additional requirements for built-in magnetic ballasts with double or reinforced insulation

Page 13

INTRODUCTION

At the end of the Introduction, add the following:

NOTE Controlgear can consist of a printed circuit board and may incorporate the following:

- controlgear;
- lampholder(s);
- switch(es);
- supply terminals.

The lamp controlgear should comply with this standard.

The lampholders(s), switch(es) and supply terminals should comply with their own standards.

Page 14

1 Domaine d'application

Après le dernier alinéa, ajouter le nouvel alinéa ci-dessous:

Les prescriptions supplémentaires pour les ballasts à incorporer à isolation double ou renforcée sont données dans l'annexe I.

Page 24

4 Prescriptions générales

Ajouter, à la fin du troisième alinéa, la phrase suivante:

Les ballasts à incorporer à isolation double ou renforcée doivent, en plus, être conformes aux prescriptions de l'annexe I.

Ajouter, après le troisième alinéa, les nouveaux alinéas suivants:

Certains appareillages de lampe à incorporer n'ont pas d'enveloppes propres et sont constitués par des circuits imprimés sur lesquels sont montés des composants électriques, ils doivent être conformes aux prescriptions de la CEI 60598-1 lorsqu'ils sont intégrés dans les luminaires. Les appareillages de lampes à intégrer n'ayant pas d'enveloppe propre doivent être considérés comme des composants intégrés de luminaires définis dans l'Article 0.5 de la CEI 60598-1 et doivent être essayés assemblés dans le luminaire.

NOTE Il est recommandé que le fabricant de luminaire s'entende, si nécessaire, avec le fabricant d'appareillage au sujet de l'équipement d'essai adapté.

Page 34

Tableau 1 – Tension d'essai de rigidité diélectrique

Modifier le tableau 1 comme suit:

Tension de fonctionnement <i>U</i>		Tension d'essai V
Jusqu'à 42 V inclus		500
Au-dessus de 42 V jusqu'à 1 000 V inclus	Isolation principale	2 <i>U</i> + 1 000
	Isolation supplémentaire	2 <i>U</i> + 1 750
	Isolation double ou renforcée	4 <i>U</i> + 2 750
Dans le cas où l'on utilise à la fois une isolation renforcée et une double isolation, on doit veiller à ce que la tension appliquée à l'isolation renforcée ne surcharge pas l'isolation principale ou l'isolation supplémentaire.		

Page 15

1 Scope

Add, after the last paragraph, the following new paragraph:

Additional requirements for built-in ballasts with double or reinforced insulation are given in Annex I

Page 25

4 General requirements

Add, at the end of the third paragraph, the following new sentence:

Built-in ballasts with double or reinforced insulation shall comply additionally with the requirements of annex I.

Add, after the third paragraph, the following new paragraph:

Some built-in lamp controlgear do not have their own enclosure and are composed of printed circuit boards and electrical components thereon, and shall comply with the requirements of IEC 60598-1 when built into the luminaire. Integral lamp controlgear not having their own enclosure shall be treated as integral components of luminaires defined on Clause 0.5 in IEC 60598-1 and shall be tested assembled in the luminaire.

NOTE It is recommended for the luminaire manufacturer to confer about the relevant test requirements with the controlgear manufacturer, if necessary.

Page 35

Table 1 – Electric strength test voltage

Amend Table 1 to read as follows:

Working voltage U		Test voltage V
Up to and including 42 V		500
Above 42 V up to and including 1 000 V	Basic insulation	$2 U + 1\,000$
	Supplementary insulation	$2 U + 1\,750$
	Double or reinforced insulation	$4 U + 2\,750$
Where both reinforced insulation and double insulation are used, care shall be taken that the voltage applied to the reinforced insulation does not overstress the basic insulation or the supplementary insulation.		

Page 46

16 Lignes de fuite et distances dans l'air

Ajouter, après le quatrième alinéa, la nouvelle note suivante:

NOTE 3 Dans les ballasts à composants accessibles, l'émail ou un matériau similaire, qui constitue l'isolation des fils et qui supporte l'essai de tension pour les classes d'isolement 1 ou 2 de la CEI 60317-0-1 (article 13) est considéré comme contribuant pour 1 mm aux valeurs données dans les tableaux 3 et 4 de la CEI 61347-1 entre les fils émaillés d'enroulements différents ou entre les fils émaillés et les enveloppes de protection, les circuits magnétiques, etc.

Toutefois, ceci s'applique seulement dans le cas où les lignes de fuites et les distances dans l'air ne sont pas inférieures à 2 mm en plus des couches émaillées.

Page 58

Annexes

Insérer, après l'annexe H, la nouvelle annexe I ci-dessous:

Annexe I (normative)

Prescriptions complémentaires pour les ballasts magnétiques à incorporer avec isolation double ou renforcée

I.1 Domaine d'application

Cette annexe s'applique aux ballasts magnétiques à incorporer ayant une isolation double ou renforcée.

I.2 Définitions

Pour les besoins de la présente annexe, les termes et définitions suivants s'appliquent.

I.2.1

ballast à incorporer avec isolation double ou renforcée

ballast dans lequel les parties métalliques accessibles sont séparées des parties actives par une isolation double ou renforcée

I.2.4

isolation principale

isolation appliquée aux parties actives pour procurer une protection de base contre les chocs électriques

I.2.5

isolation supplémentaire

isolation indépendante appliquée en complément de l'isolation principale dans le but de procurer une protection contre les chocs électriques dans l'éventualité d'une défaillance de l'isolation principale